

Rentrée 2019

[La loi pour une École de la confiance](#) a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans, obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, pré-recrutement des enseignants, création d'un service public de l'École inclusive, etc. Consultez l'essentiel de la loi pour une École de la confiance.

Retrouvez ici les [modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité](#) en petite section d'école maternelle.

M.A.J. le 18/09/2019

À voir aussi

- [Assiduité à l'école maternelle - rentrée 2019](#)
- [Circulaire de rentrée 2019](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 51 81 74 74